



La formation des aidants de France Alzheimer et maladies apparentées

La formation des aidants est au cœur des actions mises en place par le réseau des associations France Alzheimer et maladies apparentées. S'inscrivant dans le cadre de la mesure 2 du Plan Alzheimer 2008-2012 puis dans le cadre du plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019, **une convention entre France Alzheimer et la CNSA fait de France Alzheimer le principal porteur de cette action.** La CNSA en assure le financement à 80%.

Depuis neuf ans, une formation reconnue pour sa qualité et sa pertinence est proposée aux aidants familiaux. Ainsi, **plus de 3 200 formations ont déjà été réalisées et plus de 36 000 aidants y ont participé.**

La formation va au-delà de l'information. A partir d'apports de connaissances et d'informations pratiques, **la formation doit permettre à chaque participant d'agir sur ses propres représentations, attitudes et comportements, et d'élargir ainsi son champ de réponses.**

La formation apporte aux familles les outils essentiels à la compréhension des difficultés du malade, à l'adaptation de l'environnement et au maintien de la relation. Elle évoque la nécessité pour l'aidant de mettre en place du relais et de prendre du répit et doit lui permettre de mieux connaître les aides et supports existants dans son département.

Elle permet de répondre au besoin important d'informations et de conseils demandés par les familles auxquels les autres actions de soutien proposées par France Alzheimer, ne répondent pas ou partiellement. Cette action semble être une première approche pertinente (car plus accessible) de la maladie qui peut amener par la suite les familles à participer aux autres actions de soutien. **La formation des aidants apparaît aujourd'hui comme une action centrale dans le bouquet des aides proposées.**

La formation des aidants est axée principalement sur l'accompagnement de la personne dans sa vie quotidienne à domicile. Pour autant, l'augmentation des formations mises en place en EHPAD pour des aidants ayant leurs proches malades en établissement et la constatation d'un nombre important d'aidants dans cette situation, a permis à France Alzheimer de développer de nouveaux contenus pour ce public.

L'union France Alzheimer et maladies apparentées vous propose une modélisation complète de la formation des aidants ci-dessous. Ainsi, nous vous présentons dans ce document le cadre de mise en place de la formation des aidants.

Objectif principal

La formation des aidants permet à travers l'intervention d'un psychologue et d'un bénévole et à travers les échanges entre les aidants, **d'apporter aux participants des informations sur la maladie d'Alzheimer et des outils concrets pour comprendre la personne malade et adapter son accompagnement.**

• Les bénéfices recherchés

La formation a pour objectif :

- **D'apporter des éléments de connaissances aux familles** pour augmenter leur compréhension des différents symptômes exprimés au cours de la maladie par la personne malade,
- **D'aider les familles à développer des stratégies et des attitudes** qui s'adaptent aux déficits, qui prennent en compte les mécanismes de défense de la personne et qui la mettent en situation de réussite,
- **De valider des savoir-faire et des savoir-être déjà utilisés dans l'accompagnement,**
- **D'augmenter le seuil de tolérance et l'estime de soi des aidants familiaux,**
- **De favoriser le partage des expériences** et permettre un **transfert des aptitudes** et des habiletés entre aidants familiaux,
- De permettre que se tisse un lien entre les familles participantes et que s'organise un soutien mutuel.

La participation à la formation permet d'aider les aidants à :

- **mieux comprendre la maladie d'Alzheimer** et les maladies apparentées,
- **mieux connaître les aides** dont ils peuvent bénéficier,
- **mieux adapter ses attitudes face à la personne malade,**
- **mieux communiquer avec le malade** et maintenir l'échange,
- **mieux évaluer ses possibilités** et reconnaître ses limites afin de savoir prendre du répit.

• Les bénéficiaires

La formation des aidants s'adresse à **tout aidant non professionnel** (familles, amis, voisins...) qui **accompagne régulièrement une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, sans recevoir pour cela de rémunération.** L'aidant familial **peut être ou non l'aidant principal** vivant quotidiennement avec la personne malade.

Sont considérés comme aidant familial le conjoint, le concubin, la personne avec laquelle le bénéficiaire a conclu un pacte civil de solidarité, l'ascendant, le descendant ou le collatéral jusqu'au quatrième degré du bénéficiaire, ou l'ascendant, le descendant ou le collatéral jusqu'au quatrième degré de l'autre membre du couple qui apporte une aide humaine.

Dans le cas où la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer n'a pas d'aidant familial ou que l'aide est principalement réalisée par une personne de confiance désignée, celui-ci peut bénéficier de cette formation. Seuls les aidants des personnes dont la maladie a été diagnostiquée peuvent accéder à cette formation.

• Le contexte

Cette action est préconisée en début de parcours, c'est-à-dire juste après que le diagnostic soit posé chez le proche malade. L'aidant pourra alors avoir tous les outils en main pour pouvoir l'accompagner.

A l'inverse des autres actions de soutien proposées par France Alzheimer où la famille doit être adhérente de l'association départementale pour pouvoir en bénéficier, **cette action est proposée gratuitement, sans obligation d'adhésion**. Elle correspond à une porte d'entrée vers les associations départementales car elle permet par la suite aux familles de participer aux autres actions de soutien.

Modalités d'organisation

• La communication et les partenariats

La réussite de ce projet est tributaire de notre capacité à dispenser cette formation sur l'ensemble du territoire. C'est pourquoi la communication sur la formation des aidants s'avère primordiale.

Le cahier des charges de la mesure 2 du Plan Alzheimer prévoit que le porteur du projet de formation informe les professionnels (aides à domicile, médecin traitant, pharmaciens, etc.) et les institutions (centre mémoire, CLIC et futur MAIA, CCAS, etc.) de la mise en place de ces formations. En effet, **ces professionnels et institutions constituent un point d'entrée pour le repérage des aidants familiaux** et jouent un rôle de filtre. Le porteur de projet doit avoir noué des **partenariats solides avec ces acteurs**.

L'expérience des formations réalisées montre que l'apport du partenariat permet de résoudre plusieurs problèmes :

- ouverture de la formation à un public d'aidants non adhérents à une association départementale,
- mise à disposition de formateurs psychologues par voie conventionnelle avec des EHPAD, des CCAS...
- mise à disposition de locaux pour la formation en établissement médico-social et de locaux pour accueillir les proches malades.

Divers contacts peuvent être pris par les associations départementales :

- **avec les conseils généraux et leur équipe APA** (Allocation Pour l'Autonomie) qui dépendent des directions de la vie sociale et des personnes âgées des CG,
- **auprès des CLIC** financés par les conseils généraux qui peuvent également orienter les aidants vers nos associations,
- **auprès des EHPAD et accueils de jour,**
- **auprès des CCAS** (Centres Communaux d'Action Sociale), responsable de services aux personnes âgées dans les communes,
- **auprès des comités départementaux de la Mutualité sociale agricole (MSA)** pour l'action sociale auprès des personnes âgées,
- **auprès des MAIA** (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie).

L'Union fournit différents supports de communication pour aider les associations départementales à communiquer autour de la formation des aidants :

- **un dépliant** présentant la formation aux aidants familiaux : dépliant à l'intérieur duquel il est possible de joindre un flyer informant des dates et du lieu de la formation,
- **une affiche** annonçant la formation,

** Ces deux supports peuvent être commandés par l'intermédiaire du serveur documentation de l'Union <http://imprimeries-groupe-morault-online.com>*

- **un DVD** de 7mn (consultable sur le site de France Alzheimer et qui a été envoyé à chaque président),
- **une rubrique "formation des aidants"** sur le site internet de l'Union,
- **un espace internet dédié** : <http://aidants.francealzheimer.org>
- **un kit de communication**, disponible sur l'extranet (contenant dépliant, affiche, insertion presse, poster bilan, bannières internet, signature mail, image, vidéos) : <http://www.francealzheimer-extranet.org/>

• Le lieu

La formation des aidants doit se situer dans la mesure du possible, dans **espace gratuit et pérenne**, qui permet d'identifier clairement France Alzheimer comme porteur du projet. Il doit pouvoir être, si possible, à **proximité de moyens de transport adaptés**. Il peut s'agir du local de l'association ou d'un partenaire (mairie, hôpital, CCAS, EHPAD...).

• La durée

La formation se déroule en 5 à 6 séances, **d'une durée totale de 14 heures** avec la possibilité pour le binôme formateur d'ajuster les modules selon le public. Le groupe se retrouve à intervalles réguliers d'environ quinze jours à 3 semaines entre chaque module. Ceci permet à chacun une appropriation des contenus et une mise en pratique des connaissances entre les séances et permet de favoriser le partage d'expérience et l'échange au sein du groupe.

La formation sera organisée en fonction des disponibilités des participants indifféremment le matin ou l'après-midi, en semaine ou le weekend. Pour les aidants en activité, la formation peut être dispensée sur 2 jours ou le weekend.

• Le groupe

La formation des aidants est délivrée **en petits groupes de 10 à 15 aidants**. **Les aidants s'engagent à suivre l'ensemble des sessions de formation afin de respecter la cohésion et la dynamique du groupe**. Au-delà et en dessous de cette taille, la dynamique du groupe peut être difficile à mettre en place.

Cette formation s'appuie sur la mise en place de groupes d'aidants, si possible homogènes au regard du stade d'évolution de la maladie du proche. Il est important que l'association et ses intervenants se posent la question de la composition de ce groupe. Il existe deux possibilités :

- **un groupe homogène** où les participants ont des profils similaires (selon l'âge, le lien avec le proche malade, le stade de la maladie et de son accompagnement, etc.)

Par exemple, il peut s'agir de formations des aidants uniquement avec des aidants ayant leurs proches à domicile ou en établissement, avec des aidants enfants ou avec des aidants conjoints, avec des aidants de malades jeunes, etc.

- **un groupe hétérogène** où les participants ont des profils variés.

La définition de la composition du groupe doit se faire en amont selon les besoins et les demandes identifiés. Il s'agira alors pour le psychologue d'adapter, selon le profil des participants, son approche et le contenu des thèmes abordés. Cela lui permettra d'anticiper la gestion d'un groupe plus ou moins homogène avec les difficultés possibles que cela implique (par exemple confronter des aidants dont le proche est à un stade plus ou moins avancé de la maladie).

La formation des aidants a lieu en groupe fermé. Il faut rester vigilant à ne pas intégrer de nouveaux participants afin de maintenir une bonne dynamique de groupe.

Dans la mesure du possible, il est suggéré de proposer pendant le temps de la formation des aidants, un espace d'accueil pour les personnes malades, type accueil de jour, halte-relais ou un temps convivial. **Proposer conjointement une activité aux personnes malades favorise l'inscription des familles à la formation et leur fidélisation.**

• Les intervenants

La formation est animée par un binôme de formateurs constitué d'un psychologue expert et d'un bénévole, ancien aidant familial.

Pour pouvoir mettre en place la formation, **il est obligatoire qu'ils aient suivi la formation des binômes proposée par l'Union.** La co-animation apporte un regard complémentaire en permettant de nourrir les apports de connaissances du professionnel par l'expérience pratique du bénévole.

Suite à la formation des formateurs, le binôme reçoit des outils pédagogiques pour mettre en place les formations des aidants :

- Des outils à destination du binôme :
 - o un guide des formateurs,
 - o une note de cadrage pour mener l'entretien préalable à l'inscription de la formation des aidants,
 - o un power point pour animer la formation, avec la possibilité de le compléter,
 - o un cd avec des vidéos explicatives de la maladie d'Alzheimer (cd à demander aux associations départementales).
- Des outils pour les stagiaires :
 - o un guide de l'aidant,
 - o 3 grilles récapitulant les mesures financières, juridiques et sociales à diffuser au groupe, que l'association peut personnaliser selon les données départementales,
 - o une grille « Qui fait quoi » à diffuser au groupe et à compléter pendant la formation.

La continuité de la formation doit être assurée par la présence du même binôme formateur tout au long de l'action. Cela permet également d'assurer un suivi des familles participantes en les invitant à la suite du cycle de formation à garder un contact avec l'association.

Le psychologue doit :

- être en possession d'un DESS ou d'un Master 2 professionnel en psychologie clinique et/ou neuropsychologie : le numéro Adeli sera exigé par l'Union,
- avoir une pratique de terrain d'au moins deux ans auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leur famille (EHPAD, accueil et hôpital de jour, consultations mémoire...),
- être formé à la pratique des groupes et avoir une expérience de la formation.

Le bénévole doit :

- être aidant/ancien aidant ayant eu une expérience de l'accompagnement d'une personne malade ou un ancien professionnel qui a été au contact de personnes malades dans son activité
- être en mesure de prendre du recul concernant sa propre expérience d'accompagnement

Deux fiches mission sont à votre disposition en annexe de ce document.

• **Les contenus**

La formation dure 14 heures et se découpe en 7 modules différents :

➤ **Module 1 - Connaître la maladie d'Alzheimer**

Ce module a pour objet de répondre aux questions les plus fréquentes sur la maladie afin d'évacuer les préjugés. Il permet également de mieux comprendre la personne malade en disposant des outils pour analyser son comportement.

➤ **Module 2 – S'informer sur les aides possibles**

Ce module présente l'ensemble des aides disponibles qu'elles soient sociales, financières, techniques ou juridiques. Lors de la formation, les participants peuvent prendre conscience de leurs appréhensions à se faire aider et ainsi lever les freins menant à l'épuisement.

➤ **Module 3 - Accompagner au quotidien**

Ce module fournit les conseils appropriés pour améliorer l'accompagnement de la personne malade. Ceux-ci vont permettre aux aidants d'adapter leurs attitudes et comportements aux manifestations de

la maladie chez leur proche. Ce module est également l'occasion de présenter des activités de loisirs que les aidants peuvent accomplir avec leur proche pour leur permettre de rester aussi actifs que possible et ainsi d'éviter le repli sur soi et l'isolement social.

➤ **Module 4 - Communiquer et comprendre la personne**

Avec l'évolution de la maladie, l'aidant doit trouver de nouveaux modes de communication pour maintenir une relation d'échange avec son proche qui progressivement aura des difficultés à se faire comprendre. L'identification des troubles de la maladie menant à des modifications de l'humeur et du comportement permet à l'aidant de mieux en comprendre le sens et de trouver des réponses adaptées.

➤ **Module 5 - Être l'aidant familial**

Ce module doit permettre aux aidants de prendre conscience de l'importance des temps de répit et du maintien du lien social. L'aidant vit trop souvent encore son engagement auprès de la personne malade au détriment de son équilibre. Il se retrouve ainsi pris dans la spirale de l'épuisement, de l'isolement et de la culpabilité.

➤ **Module 6 – Préparer l'entrée en établissement**

Ce module permet aux aidants de reconnaître les limites de l'accompagnement à domicile et d'envisager l'entrée en établissement de son proche malade : décision et préparation de son proche.

➤ **Module 7 – Vivre en établissement**

Ce module présente le fonctionnement d'un établissement, explique la place de l'aidant et ses relations avec le personnel soignant. Il permet d'envisager les nouvelles relations avec le proche malade et la réorganisation de la vie de l'aidant car pour certains, l'aide apportée au proche malade organisait jusqu'à l'entrée en établissement, leur quotidien.

Selon les besoins et les demandes identifiés en amont, il s'agira pour le binôme d'adapter, selon le profil des participants, son approche et le contenu des thèmes abordés. Les binômes composeront la formation de 14h en sélectionnant les modules adaptés à la composition du groupe.

Chaque participant se voit remettre un guide de l'aidant intitulé "Prendre soin d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée" qui développe les différents modules.

• **Les spécificités des formations des aidants ayant leurs proches malades en établissement**

France Alzheimer a développé un contenu propre à la situation de l'aidant dont le proche est en établissement. Ces contenus permettent aux binômes la construction d'une formation la plus adaptée possible aux profils des participants afin de répondre au mieux à leurs besoins.

La suite du document modélise le cadre d'application et les outils des formations qui intègrent plus spécifiquement un public d'aidants ayant leur proche malade en établissement.

➤ **Prise de contact auprès des EHPAD**

Il est recommandé de :

- **prendre contact avec l'EHPAD** pour présenter l'association et ses actions : cette prise de contact peut s'établir sous forme de réunion de présentation à l'EHPAD,
- échanger avec le directeur de l'établissement en amont pour **identifier les besoins et bien poser le cadre de cette intervention,**
- **identifier et avoir une personne référente dans l'EHPAD** pour l'organisation, la communication et le recrutement des aidants.

Afin d'éviter les échanges focalisés sur les conflits internes à un EHPAD, des formations inter-EHPAD peuvent être mises en place. Il s'agit d'organiser chaque module dans un EHPAD différent avec des aidants de plusieurs EHPAD.

➤ **Constitution du groupe**

La constitution du groupe pour les formations des aidants ayant leurs proches malades en établissement s'organise selon les mêmes modalités que les formations des aidants habituelles :

- la formation est délivrée en petits groupes fermés de 10 à 15 aidants,
- les aidants s'engagent à suivre l'ensemble des sessions de formation afin de respecter la cohésion et la dynamique du groupe,
- la définition de la composition du groupe doit se faire en amont selon les besoins et les demandes identifiés.

Il est recommandé de favoriser un groupe homogène dans lequel les participants ont tous le même profil : aidants ayant leurs proches malades en établissement. Si l'homogénéité n'est pas possible, il est conseillé d'intégrer aux groupes les profils suivants :

- aidants dont le proche vit à domicile, qui arrivent à la limite de l'accompagnement à domicile et se posent la question de l'entrée en établissement ;
- aidants dont le proche fréquente l'accueil de jour de l'EHPAD.

L'entretien préalable pour ce type de formation est primordial afin d'être en phase avec les attentes des aidants. Ce type de formation ne semble pas adapté aux aidants dont le proche malade vient d'être diagnostiqué.

➤ **Constitution du binôme formateur**

La formation est animée par un **binôme de formateurs constitué d'un psychologue expert et d'un bénévole, ancien aidant familial**.

Il est recommandé de favoriser un binôme (ou au moins l'un des deux) disposant d'une expérience spécifique en établissement :

- intervention en EHPAD pour la psychologue,
- avoir été aidant d'un proche malade en établissement pour le bénévole.

Il est conseillé pour ces binômes de rester le plus neutre possible notamment concernant les conflits pouvant exister entre les familles et les établissements et de ne pas mettre en difficulté ni l'établissement ni les familles. L'objectif est de faciliter les échanges entre les familles et l'établissement mais sans prendre parti.

Il n'est pas possible d'intégrer le personnel de l'établissement dans ces formations des aidants, s'il souhaite venir en tant que participant ou intervenant.

➤ **Ajustement des contenus**

Selon les formations, il s'agira pour le psychologue d'adapter, selon le profil des participants, son approche et le contenu des thèmes abordés. Cela lui permettra d'anticiper la gestion d'un groupe plus ou moins homogène avec les difficultés possibles que cela implique (par exemple confronter des aidants dont le proche est à un stade plus ou moins avancé de la maladie).

Il est recommandé pour ces groupes de formation, que les binômes ajustent les différents modules. Il est conseillé de retirer les modules 2 et 3 et d'inclure les modules 6 et/ou 7. Quel que soit le nombre de modules utilisés, la formation doit durer 14 heures.

➤ **Suivi des aidants après les formations**

Suite à cette action de formation des aidants, les associations peuvent éventuellement mettre en place des permanences accueil, des actions de convivialité ou même orienter ces aidants vers les séjours aidants isolés ou des groupes de parole aidants isolés.

➤ **Procédure administrative spécifique**

Afin d'effectuer un suivi de ces formations, il est important que **les associations départementales précisent sur leurs déclarations préalables que la formation est destinée aux aidants dont le proche malade est établissement et qu'elle se déroule en EHPAD.**

• **L'évaluation**

Chaque action de formation et de réunion de suivi sera évaluée par le binôme mais également par le groupe de participants.

Cette évaluation est absolument indispensable afin de permettre une évaluation des modalités de la formation d'une part, et de la satisfaction de cette formation sur les aidants d'autre part.

Le psychologue remplira également un questionnaire par formation pour l'ensemble des entretiens préalables réalisés.

L'ensemble des questionnaires sont à télécharger directement sur l'extranet.

Actions complémentaires

Depuis la convention 2016-2018, deux nouvelles actions sont venues compléter le dispositif : les entretiens préalables en amont de la formation et la réunion de suivi en aval.

• **Les entretiens préalables**

Un contact avant le début de l'action est souhaitable avec les participants.

Cet entretien préalable à la formation est nécessaire afin que l'action se déroule correctement. Il permet :

- **De personnaliser la formation : connaître le profil et les attentes des participants pour pouvoir mieux préparer la formation et choisir ses contenus.** Au cours de l'entretien, il s'agira de mieux connaître le parcours de la famille, son histoire et de mieux cibler l'information qu'elle recherche. Il s'agira ainsi également de définir un ou plusieurs objectifs prioritaires pour l'aidant et de s'assurer que la formation y répondra.

- De faciliter l'animation : avoir une représentation du groupe en identifiant les profils particuliers à gérer (ex : personne en souffrance). Cela va permettre de mieux canaliser le temps de parole de chacun et s'assurer que la famille est en mesure de se retrouver en situation de groupe (de pouvoir accueillir les témoignages des autres participants). Si l'aidant familial est dans une souffrance psychologique trop importante, il ne pourra être en mesure d'écouter les vécus des autres participants, il risque ainsi d'avoir besoin d'un temps de parole trop important et de ne pas trouver de réponse à sa demande. Il sera alors préférable de lui proposer dans un premier temps ou en complément de la formation un suivi individuel qui lui offrira une écoute dédiée.
- De créer un lien de confiance en amont entre l'aidant et le psychologue : rassurer les participants et faire connaissance. Cela peut permettre de réduire l'appréhension ainsi que les désistements.

Cette prise de contact, qui peut-être téléphonique, est de préférence réalisé par le psychologue constituant le binôme formateur afin de valider l'inscription de l'aidant familial à la formation. Il est important que le psychologue transmette un bilan au bénévole afin qu'il puisse avoir le même niveau d'informations.

Il est prévu **30 minutes par entretien pour un maximum de 15 aidants par formation. Le nombre d'entretiens à réaliser et la durée peuvent être ajustés selon les besoins et les demandes des aidants** (ex : un aidant déjà connu de l'association pourra plutôt bénéficier d'un court entretien pour identifier uniquement ses attentes. A l'inverse, un aidant n'ayant jamais eu d'entretien d'évaluation des besoins (par aucune structure) pourra bénéficier d'un entretien plus long.)

Un guide pratique d'entretien préalable aux formations des aidants est mis à disposition des psychologues sur l'extranet.

• La réunion de suivi

La réunion de suivi post formation des aidants s'adresse à toutes personnes accompagnant une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée qui ont participé à une formation des aidants et qui souhaitent retrouver le groupe quelque temps après.

Elle est animée par le même binôme psychologue / bénévole qui a encadré la formation des aidants et se déroule une seule fois, 2 à 6 mois après la dernière séance de formation des aidants pendant 2 heures. Cette action n'est pas pérenne dans le temps, il s'agira ensuite de rediriger les aidants qui le souhaitent et selon les besoins exprimés vers les différentes actions de l'association.

Les réunions de suivi post formation des aidants permettent aux participants de la formation de garder le contact et ainsi ne pas séparer le groupe sans perspective à la fin de la formation.

Cette séance de 2 heures permet de faire le bilan des thèmes abordés pendant la formation des aidants et offre la possibilité de **compléter ou de préciser certains points et voir la mise en place concrète des acquis.** Elle offre un temps d'échange et de parole libre. C'est aussi l'occasion de partager un temps de convivialité autour d'un repas, d'un goûter, d'un verre...

Cette action permet aussi de prendre le temps de leur présenter les autres dispositifs de l'association afin de continuer l'accompagnement. Les groupes de parole sont assez complémentaires de la formation des aidants et peuvent donc être proposés suite à cette action. Ils permettent aux participants de continuer à se réunir pour échanger sur leurs vécus et ressentis.

La participation à une réunion de suivi après la formation des aidants peut ainsi permettre :

- de maintenir le lien social ;
- de voir mise en place concrète des connaissances acquises durant la formation ;
- de ne pas s'engager dans une action plus contraignante ;
- de favoriser l'inscription de l'aidant dans un parcours de répit (acceptation et recours aux aides).

Le coût

Les entretiens préalables :

Les entretiens préalables, s'ils sont effectués par le psychologue pourront être pris en charge par l'Union. Le remboursement de chaque entretien s'effectue sur justificatifs à raison de 450€ maximum par formation (correspondant à un maximum de 15 entretiens * 30 min).

Les formations des aidants :

Le remboursement de chaque formation s'effectue selon les justificatifs fournis (bulletins de salaire, frais de déplacement, factures...) avec **un plafond de 1400 € par formation** pouvant intégrer :

- la rémunération du psychologue pour 14h de formation,
- les déplacements du psychologue,
- les déplacements du bénévole,
- les frais de convivialité et de location de salle,
- les frais directs divers avec plafond de 250 € : pour la participation aux frais d'auxiliaire de vie, d'accueil de jour...,
- le forfait fixe frais de siège : 250 € (pas à justifier).

Les réunions de suivi :

Le remboursement de chaque réunion de suivi s'effectue selon les justificatifs fournis **avec un plafond de 200€ par réunion** pouvant intégrer :

- la rémunération du psychologue pour 2h de réunion de suivi
- le déplacement psychologue,
- le déplacement bénévole,
- les frais de convivialité et de location de salle.

La procédure administrative

Les étapes de la formation des aidants

Etape 1

Formation d'un binôme
(psychologue/bénévole)

Etape 2

Organisation de l'action
de formation

Communication

Inscription
des aidants

Programmation
des modules

Etape 3

Envoi des documents à l'association par l'Union
(guides des aidants + questionnaires d'évaluation)

Etape 4

Réalisation de l'action de formation
et son évaluation

Etape 5

Paiement et remboursement
de l'action par l'Union sous réserve de
validation de l'ensemble justificatifs
Environ 1 semaine après réception

Les étapes administratives

Assos dept => Union

**Demande d'inscription
du binôme**

*à adresser au Chef de
projet FAI*

Déclaration préalable FAI
(incluant entretiens préalables)

+ Liste des inscrits

*à adresser au moins 2
semaines avant le début de
l'action au Chef de projet FAI*

**Demande de règlement
+ Feuille d'émargement
+ Questionnaires**

+ Justificatifs des frais engagés

*A adresser en fin d'action au
Chef de projet FAI*

* tous les documents administratifs (indiqués en gras) sont disponibles sur l'extranet :
<http://www.francealzheimer-extranet.org/formation-des-aidants-1>

Le guide d'accompagnement en ligne des aidants

France Alzheimer et maladies apparentées, opérateur principal de la formation des aidants familiaux au niveau national, constate aujourd'hui qu'un certain nombre de personnes ne peuvent bénéficier de cette offre de formation gratuite pour les raisons suivantes :

- Impossibilité de se déplacer ou difficultés à se rendre disponible pour la formation des aidants en présentiel ;
- Appréhension de l'échange collectif ;
- Manque de connaissance des formations et de l'existence des associations départementales.

Deux cibles prioritaires sont directement impactées par ces difficultés :

- Les professionnels indépendants ayant peu d'appétence au groupe, et soumis à des horaires atypiques laissant peu de temps libre pour se former ;
- Les aidants salariés, c'est-à-dire les aidants encore en activité qui doivent gérer en parallèle un proche malade. Leur situation personnelle et professionnelle rend d'autant plus compliquée leur disponibilité pour des formations en présentiel.

Par ailleurs, les besoins et les pratiques d'accompagnement d'une partie de la nouvelle « génération » d'aidants ont considérablement évolué du fait notamment d'une offre de services beaucoup plus large et d'un accès à distance (via internet principalement) à de nombreuses ressources.

L'idée d'un guide d'accompagnement en ligne accessible à distance depuis internet et à destination des aidants familiaux a de ce fait émergé. Il ne supprime en aucun cas la formation en présentiel, il est à envisager comme un complément de cette formation, avant, pendant et/ou après.

Cet outil est composé de 4 modules d'information sur la connaissance de la maladie et les symptômes, sur l'accompagnement au quotidien et sur les dispositifs financiers, juridiques et humains existants. Il propose :

- Des vidéos en 3D pour mieux comprendre la maladie et le fonctionnement du cerveau ;
- Des témoignages d'experts et de familles sur la maladie et son accompagnement ;
- Des quizz de compréhension pour évaluer ses connaissances ;
- Des fiches de connaissances imprimables ;
- Des vidéos détaillant les difficultés rencontrées par les personnes malades au quotidien et donnant aux aidants des réponses adaptées.

Le module 4 sur les dispositifs financiers, juridiques et humains peut également vous aider dans le module 2 sur les aides de la formation des aidants.

Le guide d'accompagnement en ligne est accessible sur un espace dédié et gratuit :

<http://guide.francealzheimer.org>

Annexes

Fiche de mission bénévole **Mise en place et animation des formations des aidants familiaux**

Contexte

La première mission des associations départementales France Alzheimer est d'aider les familles éprouvées physiquement et psychologiquement par la maladie d'un proche, parent, conjoint ou ami dans le but de rompre leur isolement, de soulager leur souffrance tout en leur apportant conseils, soutien ainsi que des moments de détente et de convivialité.

Pour répondre le mieux possible aux besoins des familles et apporter une aide de proximité, les associations départementales France Alzheimer et maladies apparentées organisent des formations gratuites pour les aidants familiaux. Ces formations des aidants permettent, à travers l'intervention d'un psychologue et d'un bénévole et à travers les échanges entre aidants, d'apporter aux participants des informations sur la maladie d'Alzheimer et des outils concrets pour comprendre la personne malade et adapter son accompagnement.

Mission

Préparer et animer les formations des aidants (14 heures) en binôme avec un psychologue

=> Les frais de déplacements sont pris en charge

Profil/Compétences

Etre aidant/ancien aidant ayant eu une expérience de l'accompagnement d'une personne malade ou un ancien professionnel qui a été au contact de personnes malades dans son activité

- Connaissance de l'association France Alzheimer et de ses missions
- Connaissance de la maladie
- Qualités relationnelles et d'animations (ex : savoir prendre la parole en public)
- Bon esprit d'équipe
- Sens de l'organisation, de l'accueil et de l'écoute

Formation

Une formation des binômes avec le psychologue (14 heures sur 2 jours) est obligatoire pour pouvoir connaître et s'approprier le cadre et les contenus, les supports pédagogiques et les règles de mise en place de la formation des aidants. Différents outils et supports nécessaires à l'accomplissement de la mission seront mis à disposition.

=> Les frais de déplacements, hébergements et repas sont pris en charge

Les bénévoles France Alzheimer interviennent sous la responsabilité de l'association départementale. Cette mission sera réalisée en binôme avec un psychologue en collaboration avec l'équipe de bénévoles de l'association.

Disponibilité : dès que possible

Lieu : sur les lieux définis par l'association départementale

Contact : association départementale

Fiche de mission psychologue

Mise en place et animation des formations des aidants familiaux

Contexte

La première mission des associations départementales France Alzheimer est d'aider les familles éprouvées physiquement et psychologiquement par la maladie d'un proche, parent, conjoint ou ami dans le but de rompre leur isolement, de soulager leur souffrance tout en leur apportant conseils, soutien ainsi que des moments de détente et de convivialité.

Pour répondre le mieux possible aux besoins des familles et apporter une aide de proximité, les associations départementales France Alzheimer et maladies apparentées organisent des formations gratuites pour les aidants familiaux. Ces formations des aidants permettent, à travers l'intervention d'un psychologue et d'un bénévole et à travers les échanges entre aidants, d'apporter aux participants des informations sur la maladie d'Alzheimer et des outils concrets pour comprendre la personne malade et adapter son accompagnement.

Mission

Animer les formations des aidants (14 heures) en binôme avec un bénévole sur les deux années à venir

=> La rémunération et les frais de déplacements sont pris en charge

Profil

- Etre en possession d'un DESS ou d'un Master 2 professionnel en psychologie clinique et/ou neuropsychologie => *Le numéro Adeli sera exigé*
- Avoir une pratique de terrain d'au moins deux ans auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leur famille (EHPAD, accueil et hôpital de jour, consultations mémoire...)
- Etre formé à la pratique des groupes, avoir une expérience de la formation

Compétences

- Connaissance de la maladie
- Qualités relationnelles et d'animations
- Bon esprit d'équipe
- Sens de l'organisation, de l'accueil et de l'écoute

Formation

Une formation des binômes avec le bénévole (14 heures sur 2 jours) est obligatoire pour pouvoir connaître et s'approprier le cadre et les contenus, les supports pédagogiques et les règles de mise en place de la formation des aidants. Différents outils et supports nécessaires à l'accomplissement de la mission seront mis à disposition.

=> Les frais de déplacements, hébergements et repas sont pris en charge

Disponibilité : dès que possible

Lieu : sur les lieux définis par l'association départementale

Contact : association départementale